

Sujet : [INTERNET] Re: enquête publique éoliennes Pautaines2 COMPLEMENT

De : ROLLET Jean Marie <jeanmarierollet@orange.fr>

Date : 16/07/2020 15:50

Pour : pref-icpe@haute-marne.gouv.fr

argumentaire :

le schéma régional éolien de champagne Ardenne *avait été concerté avec les associations d'environnement*. Il permettait un développement *raisonné* de l'éolien . Il interdisait notamment l'implantation d'éoliennes en forêt ou à moins de 200 m des forêts.

Malgré nos demandes les nouveaux document éoliens adoptés par la Région Grand Est ne reprennent pas ces recommandations équilibrées. Nature Haute Marne est donc opposée à tous les projets éoliens qui implantent des éoliennes en forêt ou à moins de 200m , cas du projet de Pautaines.

2/ notre association s'attache à la préservation de la biodiversité. Elle ne peut donc accepter, malgré les mesures d'adaptation envisagées (en lesquelles nous n'avons pas confiance) , l'implantation d'éoliennes à proximité ou dans les sites de reproduction de milans royaux ou de cigognes noires.

Considération distinguées

Jean-Marie Rollet

Co Président

Nature Haute Marne

Le 16/07/2020 à 15:39, ROLLET Jean Marie a écrit :

Monsieur le Commissaire enquêteur,

je vous fais part de l'avis défavorable de Nature Marne quant à l'installation des éoliennes de Pautaines pour 2 motifs : -

- l'implantation de ces éoliennes ne respecte pas le schéma régional éolien de champagne ardenne,
- ces éoliennes menacent la biodiversité, notamment le milan royal et la cigogne noire.

Recevez Monsieur le commissaire enquêteur l'expression de ma considération distinguée,

Jean-Marie Rollet

Co Président

Nature Haute Marne